

GUIDE POUR AIDER LES PARENTS/TUTEURS LÉGAUX À COMPRENDRE EN QUOI CONSISTE L'ÉVALUATION INITIALE Discutée Durant la Réunion de l'Équipe du Programme d'Enseignement Individualisé (IEP)

Une fois qu'un élève est considéré admissible aux services d'éducation spécialisée, l'étape suivante consiste à élaborer un IEP pour cet élève. L'IEP est un plan individualisé ainsi qu'un programme de services pour répondre aux besoins d'un élève. Celui-ci comprend des objectifs annuels que le personnel scolaire utilise pour mesurer les progrès d'un élève, ainsi que des détails concernant l'intention de l'élève d'obtenir le Maryland High School Diploma (diplôme d'études secondaires) ou le Maryland High School Certificate of Program Completion (certificat d'achèvement du programme de l'école secondaire). L'IEP initial doit être élaboré dans les 30 jours suivant la réunion initiale d'évaluation de l'élève. Montgomery County Public Schools (MCPS) pourrait ne pas pouvoir fournir de services d'éducation spécialisée tant que le parent/tuteur légal n'a pas donné son consentement initial. Dans le Maryland, l'autorisation n'est requise que pour l'IEP initial. En plus de l'obligation d'obtenir le consentement écrit des parents pour la prestation initiale d'éducation spéciale et de services connexes, le projet de loi 710 du Sénat, en vigueur depuis le 1er juillet 2017, a modifié l'article 8–405 du Code annoté du Maryland sur l'éducation afin d'y inclure les exigences supplémentaires suivantes pour le consentement écrit des parents:

L'équipe du programme d'enseignement personnalisé doit obtenir le consentement écrit d'un parent si l'équipe propose:

- 1. d'inscrire l'enfant à un programme d'éducation alternative sans pouvoir obtenir de crédits vers l'obtention du Maryland High School Diploma (cadre/programme d'enseignement alternatif ou résultats d'apprentissage alternatifs);
- 2. d'Identifier l'enfant pour un Alternative Education Assessment (évaluation alternative) aligné sur le programme d'enseignement alternatif de l'État; ou
- 3. d'Inclure la retenue ou l'isolement dans le Programme d'éducation personnalisée pour aborder un problème de comportement de l'enfant.

Ces recommandations sont faites en fonction des besoins individuels de l'élève et ne s'appliquent peut-être pas à chaque élève. Au moins une fois par an, l'équipe d'IEP devrait se réunir pour examiner l'IEP d'un élève et déterminer s'il/elle progresse vers l'atteinte de ses objectifs annuels. Pour le moment, l'équipe discutera également de toutes les révisions qui pourraient être apportées à l'IEP s'il y a lieu. Bien que l'équipe de l'IEP ne doive se réunir qu'une fois par an, le parent/tuteur légal ou l'équipe scolaire peut demander d'organiser une autre réunion à n'importe quel moment.

Composition de l'Équipe de l'IEP

- Parents/Tuteurs Légaux.
- Enseignant/e(s) d'éducation générale de votre enfant, si votre enfant participe ou peut-être participera à l'environnement scolaire régulier.
 - » Si votre enfant n'a pas d'enseignant/e d'éducation générale, ou est plus jeune que l'âge scolaire, l'enseignante de classe régulière peut être une personne qualifiée pour enseigner à un élève de l'âge de votre enfant.
- Enseignant/e d'Éducation Spéciale.
- Une Personne qui Préside la Réunion de l'Équipe d'IEP
 - » qui soit qualifiée pour fournir ou superviser la prestation d'un enseignement spécialement conçu pour répondre aux besoins uniques d'un élève ayant un ou plusieurs handicaps;
 - » qui connaisse le programme d'études général et la disponibilité des ressources de Montgomery County Public Schools.
- qui puisse interpréter les implications pédagogiques des résultats de l'évaluation.
- D'autres personnes, à votre discrétion ou à celle de l'école, qui aient des connaissances ou une expertise particulière concernant votre enfant, y compris le personnel des services connexes, selon le cas.
- Votre enfant, lorsque cela est nécessaire.

Chaque équipe d'IEP peut également inclure les personnes suivantes:

- Un représentant du Montgomery County Infants and Toddlers Program (MCITP), si votre enfant a déjà été servi par MCITP.
- Un représentant d'un organisme participant pour discuter avec votre permission, de la planification pour la transition (objectifs et activités postsecondaires), durant la première année de l'IEP qui sera mise en vigueur au plus tard lorsque l'élève atteint l'âge de 14 ans.
- Un interprète, si vous en demandez un.

Guide Pour Aider les Parents/Tuteurs Légaux à Comprendre en Quoi Consiste l'Examen/le Développement du Programme d'Enseignement Individualisé Discuté Durant la Réunion de l'Équipe de l'IEP.

Étape 1

Présentations et Objet de la Réunion:

• Les participants de l'équipe d'IEP se présentent. La personne qui préside la réunion explique l'objet de cette réunion, qui consiste à développer/réviser l'IEP de votre enfant.

Étape 2

Élaboration de l'IEP:

- Au moins cinq jours ouvrables avant la réunion prévue de l'équipe de l'IEP, à moins qu'il n'y ait une circonstance atténuante, vous devriez recevoir une copie accessible de toutes les évaluations, rapports, données, graphique/tableau, ou tout autre document dont l'équipe d'IEP prévoit de discuter à la réunion.
- L'IEP sera élaboré ou révisé étape par étape. Nous discuterons des points forts et des points faibles de votre enfant, ainsi que des adaptations, des modifications et des services dont il/elle aura besoin. (Voir *What an IEP Must Contain* pour des informations détaillées sur les composantes de l'IEP.)
- Soyez prêts à discuter des atouts et des besoins éducatifs de votre enfant.

Étape 3

Résumé des Décisions/du Préavis Rédigé de l'Équipe de l'IEP:

- MCPS doit fournir un avis écrit expliquant la proposition ou le refus du système scolaire d'amorcer ou de modifier l'identification, l'évaluation ou le placement éducatif de votre enfant ou la prestation d'une éducation publique gratuite et appropriée à votre enfant.
- Toute demande que vous avez faite, et qui n'a pas été acceptée par les membres de l'équipe de l'IEP de MCPS sera documentée dans ce résumé.
- Vous recevrez des renseignements verbaux et écrits sur l'accès aux services d'adaptation comme suit:
 - » Durant la réunion initiale de l'équipe d'IEP de votre enfant.
 - » Au moins une fois par an durant la réunion d'examen/bilan annuel de votre enfant.
 - » Sur l'approbation ou le refus de votre demande de services connexes pour permettre à votre enfant de bénéficier des services d'éducation spécialisée.

Étape 4

Suivi:

• Les documents de l'IEP dûment remplis seront conservés dans un dossier scolaire confidentiel. Au plus tard dans les cinq jours ouvrables suivant la réunion de l'IEP, le personnel de l'école vous fournira une copie des documents complétés durant la réunion.